



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO
Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

9 - CONVENTION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA CCHB A LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE AU TITRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FAVORISANT LA MOBILITÉ : DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Il est rappelé qu'une convention portant sur le versement d'une aide financière au titre de travaux d'aménagement favorisant la mobilité a été conclue entre la CCHB et la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Conformément à l'article 5 (Modalités d'attribution) de ladite convention, une délibération concordante de la CCHB et de la commune doit être prise pour le dépôt de chaque projet.

Il est proposé de déposer une demande de financement dans le cadre de divers travaux portant sur l'aménagement de voirie, la signalisation et les voies hypercentres telles que détaillées dans les fiches ci-annexées.

Les travaux présentés favorisent et sécurisent les déplacements doux (piétons et vélos).

Le coût global HT, à la charge de la Ville, des opérations présentées est estimé à 1.058.582,52 €, le montant de l'aide financière est ainsi estimé à 469.834,15 €.

Il est précisé que, conformément à l'article 6 (Modalités de versement) de la convention, dans l'hypothèse où le coût final d'un projet serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCHB restera fixée au montant initial. Dans l'hypothèse où le coût final d'un projet serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCHB sera arrêtée sur le coût réel des travaux éligibles HT. Toutefois, le montant non versé sera réintégré au montant global de l'aide financière visée dans la convention.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VALIDE** le dépôt d'un dossier de financement dans le cadre de divers travaux portant sur l'aménagement de voirie, la signalisation et les voies hypercentres telles que détaillés dans les fiches ci-annexées,
- **DIT** que le montant de cette aide est estimé à la somme de 469.834,15 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/09/25




Bernard UTHURRY

